

PREVENTION DES RISQUES



Accès aux massifs avec prudence :

- *Interdiction de fumer*
- *Interdiction d'allumer un feu*
- *Interdiction de jeter des objets en ignition*
- *Camping sauvage interdit*
- *Dépôt d'ordure interdit*
- *Circulation interdite sur les voies marquées d'un panneau B0*

Accès autorisé, travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier

Tableau des risques

Feux de forêt (Massif n°4)	MODERE
METEO	JAUNE CANICULE
Sécheresse	NEANT



#BonsRéflexes



Placez l'animal à l'ombre



Rafrâchissez-le avec de l'eau à température ambiante



Donnez-lui à boire par petites quantités

